

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180525-0000019065-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 29/05/2018

Réception par le Préfet : 29/05/2018

Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2018-5-8-1

Séance du vendredi 25 mai 2018

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN
OUTIL DE GESTION ET DE PILOTAGE DES RESTAURATIONS SCOLAIRES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU GRAND EST**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE :

M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.

M. HABIG donne procuration à M. WITH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L 213-2 et suivants,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-5-8-1 du 6 novembre 2017 relative au fonctionnement des collèges en 2018,

VU l'avis favorable de la 8^{ème} Commission lors de sa réunion du 20 avril 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adhère au groupement de commande dénommé « Groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires du Grand Est »,
- Approuve en conséquence la convention constitutive du groupement de commande précité, jointe en annexe à la présente délibération,
- - Autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité